

**PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION D'ESPECES AUX ANNEXES DE LA CONVENTION  
SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE  
SAUVAGE**

**A. PROPOSITION:** Inscription de l'ensemble de la population de *Grus vipio* à l'Annexe I.

**B. AUTEUR DE LA PROPOSITION:** Gouvernement de la Mongolie.

**C. JUSTIFICATION DE LA PROPOSITION**

**1. Taxon**

1.1	Classe:	Aves
1.2	Ordre:	Gruiformes
1.3	Famille:	Gruidae
1.4	Espèce:	<i>Grus vipio</i>
1.5	Nom vernaculaire:	Anglais: White-naped Crane Allemand: Weissnacken-Kranich Français: Grue a cou blanc Espagnol: Grulla cuelliblanca Italien: Gru collobianco Russe: daurskii juravl Chinois: Baizhen he Japonais: mana-zuru Coréen: Jaedurumi

**2. Données biologiques**

**2.1 Répartition**

Se reproduit dans les bassins fluviaux d'Onon, Ulz, Kherlen, Khalkh, Numrug en Mongolie et 1-2 couples dans la zone des lacs Ugii, bayan, Aikhan, Hujirt dans la province de Bulgan au centre de la Mongolie, de même qu'en Russie et en Chine. Hivernent en Chine, Corée du Nord, Corée du Sud et au Japon.

**2.2 Population**

En Mongolie, nidification d'environ 400 couples. Estimée à environ 5.500 – 6.500 individus. Probablement en déclin.

**2.3 Habitat**

Les habitats de reproduction les plus importants se situent dans les bassins fluviaux de Onon et Ulz. L'espèce se reproduit dans les vallées et estuaires des rivières et dans les zones de dépression des lacs, préfèrent les prés de laîche marécageux partiellement couverts de végétation haute (roseau, scirpe, osier). Se reproduit dans la zone forestière et steppique humide, dans les marais, prés et roselières dans les larges vallées fluviales et sur les hauteurs marécageuses. Hivernent près des lacs d'eau douce, terres agricoles et parfois dans les plaines littorales.

**2.3 Migrations**

Les premiers migrants apparaissent en Mongolie en avril, et les derniers quittent le pays en octobre. Pendant la migration, ils ont été enregistrés en Mongolie occidentale, dans la zone des lacs Uvs et Khar

Us. Migre entre les aires de répartition d'été et d'hiver distinctes, en franchissant régulièrement les frontières internationales. L'ensemble de la population est migratrice.

### **3. Menaces**

#### **3.1 Persécutions directes**

La menace principale est la perte des zones humides due à l'extension de l'agriculture, notamment dans les aires de reproduction. Les opérations d'aménagement et les perturbations dans les aires d'hivernage sont également des facteurs de menace. L'aridité et la désertification ont des impacts sur l'assèchement des lacs et étangs.

#### **3.2 Destruction de l'habitat**

Le drainage des zones humides constitue la cause principale de la destruction de l'habitat. Ceci concerne l'agriculture (en particulier dans les zones de reproduction), mais aussi les barrages, le développement industriel et autres.

#### **3.3 Menaces indirectes**

Les oiseaux reproducteurs sont menacés par les feux steppiques, et les oiseaux hivernants par les perturbations. L'empoisonnement causée par les pesticides constitue une menace potentielle. Les crues survenant pendant des saisons particulièrement humide menacent également les nids et les oisillons.

#### **3.4 Menaces touchant particulièrement les migrations**

Voir 3.1 à 3.3.

#### **3.5 Exploitation nationale et internationale**

L'espèce ne fait pas l'objet d'une véritable exploitation. La chasse constitue une menace mineure.

### **4. Situation et besoins de protection**

#### **4.1 Protection nationale**

Les aires de reproduction en Mongolie comme p. ex. Numrug, Mongol Daguur, Onon-Balj, Ugtam, le lac Uvs, le lac Khar-Us sont désignés comme zones strictement protégées. Les lacs Ulz, Ogi, Terkhiin Tsagaan sont inscrits au réseau de RAMSAR. L'espèce est juridiquement protégée dans l'ensemble des Etats de l'aire de répartition. Dans la plupart de ces Etats ont été mises en place des zones protégées en faveur de cette espèce. L'alimentation artificielle a conduit à une augmentation de la population hivernant au Japon.

#### **4.2 Protection internationale**

L'espèce est enregistrée comme 'vulnérable'. Elle figure à l'Annexe II de la CITES et à l'Annexe II de la CMS.

#### **4.3 Besoins supplémentaires en matière de protection**

Des zones spécifiques nécessitent un statut de zone protégée, y compris dans des zones transfrontalières.

### **5. Etats de l'aire de répartition**

Chine, Japon, Mongolie (Partie à la CMS), Corée du Nord, Russie, Corée du Sud.

**6. Commentaires des Etats de l'aire de répartition**

**7. Remarques supplémentaires**

**8. References**

BirdLife International (2000) *Threatened Birds of the World*. Barcelona and Cambridge, UK: Lynx Edicions and BirdLife International.